



Révision du Plan Local d'Urbanisme



6.2.b Tableau des servitudes

Arrêt

**Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 29 09 2025,
Le maire,**





Tableau des servitudes d'utilité publique

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire en vigueur	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Eglise Notre Dame de Joie classée MH le 22 septembre 1927 et Fontaine de Kergornet inscrite MH le 6 juin 1933	Code du patrimoine art L.621-1 à L.621-22, L.621-25 à L.621-29, L.621-30-1 alinéa 1, 2 et 3, L.621-31, Décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux MH et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager art 9 à 18, 34 à 40, 49 à 51. Arrêté Préfectoral (Préfet de Région) du 27 avril 2022	DRAC de Bretagne STAP du Morbihan Petit hôtel de Limur 31, rue Thiers 56000 VANNES	AC1
Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire communal	Code des transports Article L 6352-1 et R 6352-1 à 9 Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Pôle Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex	T7